

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° D-2026-265

Budget Régie à autonomie financière "Réseaux de chaleur et
de froid" - Compte financier unique - Année 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 23/06/2026

Publication :
le 03/07/2026

Président :

Monsieur Dominique SIX

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Madame Ségolène BARDET.

Direction des Finances

Budget Régie à autonomie financière "Réseaux de chaleur et de froid" - Compte financier unique - Année 2025

Madame Catherine ROUSSILLON, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants et L 2121-14,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Réseaux de chaleur et de froid en date du 16 juin 2026,

Pour la première année, la Ville ne présente qu'un seul document pour le résultat de l'exercice écoulé. C'est le compte financier unique (CFU). Schématiquement, le CFU est la fusion du compte administratif (issu de l'ordonnateur) et du compte de gestion (issu du comptable public).

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il permet ainsi d'avoir une information financière plus simple et plus lisible.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte unique financier de l'exercice 2025 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget de la régie à autonomie financière Réseaux de chaleur et de froid.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote. Monsieur Dominique SIX a été désigné pour présider la séance lors de l'approbation du compte financier unique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le compte unique financier 2025 du budget de la régie à autonomie financière Réseaux de chaleur et de froid, dont les résultats sont présentés en annexe.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Dominique SIX



**Régie à autonomie financière
Réseaux de chaleur et de froid**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 29 juin 2026

INTRODUCTION

Le 27 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2025 du budget annexe Chaufferie bois des Brizeaux, conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la session précédente. En juin 2025, le Conseil municipal a ajusté les crédits ouverts lors de l'adoption du budget primitif, au regard de l'exécution budgétaire.

Par délibération D-2025-370 du 18 décembre 2025, une régie à autonomie financière Réseaux de chaleur et de froid est créée. Ces statuts seront modifiés par délibération D-2026-102 du 20 avril 2026.

A la même séance du 18 décembre 2025, ce budget est étendu et transformé en budget annexe Réseaux de Chaleur et de froid.

Pour la première année, la Ville ne présente qu'un seul document pour le résultat de l'exercice écoulé. C'est le compte financier unique (CFU). Schématiquement, le CFU est la fusion du compte administratif (issu de l'ordonnateur) et du compte de gestion (issu du comptable public).

Le CFU, dont l'analyse est proposée par ce présent rapport, vient clore l'année budgétaire 2025. Il retrace les activités relatives à la production de chaleur et de froid.

S'agissant d'une régie à autonomie financière, la gestion doit permettre son autosuffisance. Elle dispose d'un compte de trésorerie distinct.

Le compte financier unique est d'abord le bilan financier de l'année 2025 : il retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons et permettre ainsi de contrôler la gestion de la commune, ainsi que de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Après avis du Conseil d'exploitation, il est soumis pour approbation au Conseil municipal.

Le compte financier unique dégage ensuite le résultat comptable de l'exercice. Une fois le compte financier unique voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats lesquels sont intégrés au budget supplémentaire.

Le CFU été soumis pour avis au conseil d'exploitation de la régie le 16 juin 2026.

Les réseaux de chaleur et de froid étant en cours de développement, seule, l'activité du réseau de chaleur en production à savoir la chaufferie bois des Brizeaux n'a concerné le présent budget annexe.

1. Un résultat net cumulé 2025 en baisse par rapport à 2024

L'exercice 2025 se solde par un excédent net cumulé de 21,6 K€, en baisse de – 15,2 K€ (- 41,4 %) par rapport à 2024¹ :

RESULTATS ANNEE 2025 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	103 689,82 €	Recettes	91 017,64 €
Dépenses	122 361,64 €	Dépenses	87 591,78 €
Résultat de l'exercice	-18 671,82 €	Résultat de l'exercice	3 425,86 €
Résultat antérieur	13 169,79 €	Résultat antérieur	23 673,32 €
Résultat cumulé	-5 502,03 €	Résultat cumulé	27 099,18 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	27 099,18 €
Résultat net cumulé		21 597,15 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2024 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	103 476,41 €	Recettes	91 017,64 €
Dépenses	112 063,39 €	Dépenses	87 591,78 €
Résultat de l'exercice	-8 586,98 €	Résultat de l'exercice	3 425,86 €
Résultat antérieur	21 756,77 €	Résultat antérieur	20 247,46 €
Résultat cumulé	13 169,79 €	Résultat cumulé	23 673,32 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	23 673,32 €
Résultat net cumulé		36 843,11 €	

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 s'élève à – 18,7 K€ contre – 8,6 K€ en 2024 soit – 10,1 K€. Le résultat global pour 2025 est de – 5,5 K€ [constitué du résultat de l'exercice 2025 augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (pour 21,8 K€ soit le montant cumulé 2024)].

Le résultat de l'exercice 2025 en investissement est de 3,4 K€, identique à 2024.

Le besoin de financement en investissement s'élève à – 27,1 K€ en 2025, contre – 23,7 K€ en 2024.

2. Les grands équilibres

L'exercice budgétaire 2025 permet de faire ressortir un niveau d'autofinancement négatif de – 15,2 K€ en baisse de - 10,1 K€.

Ce budget n'a généré aucun mouvement réel sur la section d'investissement

¹ Ce résultat inclut les dépenses et les recettes réelles et d'ordre.

En K€		CA 2024	VOTE 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en k€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (en %)	Ecart CFU 2025 / VOTE 2025 (en k€)	Ecart CFU 2025 / VOTE 2025 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRF)	15,88	30,00	16,10	0,21	1,34%	-13,90	-46,34%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	-21,05	-39,17	-31,34	-10,30	48,93%	7,83	-19,98%
C = A + B	Résultat d'exploitation (RRF-DRF)	-5,16	-9,17	-15,25	-10,08	195,40%	-6,08	66,26%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
E = C + D	CAF Brute	-5,16	-9,17	-15,25	-10,08	195,40%	-6,08	66,26%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
G = E - F	Autofinancement net	-5,16	-9,17	-15,25	-10,08	195,40%	-6,08	66,26%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	13,17	0,00	0,00	/	-13,17	-100,00%
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	-5,16	4,00	-15,25	-10,08	195,40%	-19,25	-481,15%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	23,67	0,00	0,00	/	-23,67	-100,00%
M	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	-27,67	0,00	0,00	/	27,67	-100,00%
N = L + M	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	0,00	-4,00	0,00	0,00	/	4,00	-100,00%
I	Financement disponible pour l'investissement	-5,16	4,00	-15,25	-10,08	195,40%	-19,25	-481,15%
O=-(N + I)**	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/

° hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA-CFU / Calculé uniquement pour le voté

3. Un résultat d'exploitation de – 15,2 K€ en baisse de – 10,1 K€ (- 195,4 %) par rapport à 2024

a. Des recettes réelles d'exploitation (16,1 K€) en hausse de + 0,2 K€ (+ 1,3 %)

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (K€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (%)	Ecart CFU 2025 / Voté 2025 (K€)	Taux réalisation 2025 (%)
Recettes réelles d'exploitation	15,9	30,0	16,1	0,2	1,34%	-13,9	53,66%
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	0,0	14,0	0,0	0,0	/	-14,0	0,00%
Autres produits de gestion courante	15,9	16,0	16,1	0,2	1,34%	0,1	100,61%

Ces recettes réelles d'exploitation sont constituées par les produits :

- De la redevance annuelle d'occupation du domaine public d'un montant de 2,5 K€
- Du remboursement des frais de gestion et des contrôles établis dans le cadre de la DSP pour un montant de 13,6 K€

b. Des dépenses réelles d'exploitation (31,3 K€) en hausse de + 10,0 K€ (+ 48,9 %)

en K€	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (K€)	Ecart CFU 2025 / CA 2024 (%)	Ecart CFU 2025 / Voté 2025 (K€)	Taux réalisation 2025 (%)
Dépenses réelles d'exploitation	21,0	39,2	31,3	10,3	48,93%	-7,8	80,02%
Charges à caractère général	21,0	39,2	31,3	10,3	48,93%	-7,8	80,02%

Les dépenses réelles d'exploitation sont constituées des charges à caractère général qui sont en augmentation de 10,3 K€ en raison notamment des contributions de ce budget aux charges du budget principal pour un montant de 25,0 K€ (+ 11,7 K€).

Les autres dépenses sont constituées de la gestion et du contrôle de l'exploitation de la DSP pour un montant de 6,3 K€.

4. Un résultat d'investissement de 0,0 K€ identique à 2024

Ce budget n'a généré aucune dépense et aucune recette réelle en 2025